

BAREME DES CONDITIONS DE BANQUE
Banque Internationale Arabe de Tunisie
Mars 2008

TAUX D'INTERET

A- TAUX DEBITEURS APPLICABLES AUX SECTEURS DONT LES TAUX D'INTERET SONT LIBRES

	CATEGORIES DE CREDITS TAUX	TAUX EN % L'AN	
		Minimum	Maximum
	<i>I- FINANCEMENT A COURT TERME</i>		
T 1	-Escompte d'effets de transaction inférieur ou égal à 90 jours		
T 1.1	. Avalisés par une Banque.....	TMM+1,25	TMM + 5
T 1.2	. Autres.....	TMM+1,25	TMM + 5
T 2	-Escompte d'effets de transaction à 180 jours maximum		
T 2.1	. Avalisés par une Banque.....	TMM+1,25	TMM + 5
T 2.2	. Autres.....	TMM+1,25	TMM + 5
T 3	-Crédits mobilisés par des effets	TMM+1,25	TMM + 5
T 3.1	. Avance sur marché administratif.....		
T 3.2	. Autres avances sur marché nanti.....		
T 3.3	. ASM avec dessaisissement.....		
T 3.4	. ASM sans dessaisissement.....		
T 3.5	. Crédit de campagne.....		
T 3.6	. Financement de stock.....		
T 3.7	. Préfinancement de marché.....		
T 3.8	. Autres.....		
T 4	Découvert.....	TMM+1,25	TMM + 7
T4.bis	Opérations de factoring.....	-	-
	<i>II- FINANCEMENT A MOYEN TERME</i>		
T.5	- Prêts fonciers et crédit à la construction.....	TMM+1,75	TMM + 5(*)
T.5.bis	Leasing mobilier	-	-
T.6	- Autres crédits à moyen terme		
T.7	<i>III- FINANCEMENT A LONG TERME</i>	TMM+1,75	TMM + 5(*)
T.7.1	Leasing mobilier	-	-
T.7.2	Autres crédits à long terme	TMM+1,75	TMM + 5
T.8	<i>IV- FINANCEMENT EN DEVISES</i>		
T.8.1	- Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger.....	TB	TB+3
T.8.2	-Autres financement en devises.....	TB	TB+3

TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent

TMMP : Taux Moyen du Marché Monétaire de la Période considérée

TB : Taux de Base (taux de refinancement de la banque)

(*) : Le « TMMP » est calculé dans ce cas en appliquant pour chaque mois ou fraction de mois de la période considérée, le taux moyen du mois précédent (TMM).

B- TAUX DES COMPTES CREDITEURS :

	CATEGORIES DE DEPOTS	TAUX EN % L'AN	
		MIN	MAX
T 1	1- Dépôts à vue (sauf TNR)		
T.1.1	- En dinars	-	2%
T.1.2	- En devises	-	TM (**)
T2	2- Comptes étrangers en dinars convertibles des TNR et comptes spéciaux en dinars convertibles		
T.2.1	. à vue.....	TMMP – 2	TMMP-0,5
T.2.2	. à terme.....	TM – 2(*)	TM-0,5(*)
T.3	3- Comptes à terme et bons de caisse (à détailler par terme)		
T.3.1	Dépôt à terme en dinars.....		
	.De 3 mois à 6 mois accomplis	TMM – 1,25(*)	TM – 0,5% (*)
	. Au-delà de 6 mois à 12 mois accomplis	TM – 1(*)	TM-0,5 (*)
	. Au-delà de 12 mois à 24 mois accomplis	TM – 0,75(*)	TM-0,5 (*)
	. Au-delà de 24 mois	TM-0,75(*)	TM+0,5 (*)
T.3.2	Dépôt à terme en Devises.....		
	.De 1 semaine à 12 mois	TM-3 (**)	TM(**)

TM (*) : Taux du marché monétaire en dinars au jour le jour (observé la veille),

TMMP : Taux moyen du marché monétaire de la période

TM ()** : Taux du marché monétaire en devises (de la période).

II - COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS BANCAIRES

	NATURE DE L'OPERATION	ASSIETTE	COMMISSIONS (1)	
			MIN	MAX
	I-OPERATIONS SUR EFFETS, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES			
	1. EFFETS A L'ENCAISSEMENT			
	1.1 – Effets sur place :			
	a – domiciliés.....	Effet	12 U	12 U
	b – non domiciliés.....	Effet	20 U	20 U
	1.2 – Effets déplacés payables sur une localité porvue d'une agence bancaire :			
	a – domiciliés.....	Effet	30 U	30 U
	b – non domiciliés.....	Effet	40 U	40 U
	1.3 – Effets déplacés non domiciliés recouvrés par l'administration des PTT	Effet	40 U	40 U
	2. EFFETS ESCOMPTES			
	2.1 – Effets sur place :			
	a – domiciliés.....	Effet	12 U	12 U
	b – non domiciliés.....	Effet	30 U	30 U
	2.2 – Effets déplacés :			
	a – domiciliés.....	Effet	30 U	30 U
	b – non domiciliés.....	Effet	40 U	40 U
	2.3 – Effets déplacés non domiciliés :			
	a – payable sur une localité pourvue d'une agence bancaire ou d'une caisse locale de crédit mutuel.....	Effet	40 U	40 U
	b – recouvrés par l'administ. des PTT.....	Effet	40 U	40 U
	3. AUTRES OPERATIONS SUR EFFETS			
	3.1– Récupération des frais postaux sur effets impayés :			
	a – Remis au cédant au guichet de la Banque.....	Effet	25 U	50 U
	b – Retournés au cédant.....	Effet	25 U	50 U

	NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION (1)		
		Assiette	Minimum	Maximum
	3.2- Avis de sort, prorogation, changement de domiciliation, effets réclamés par le cédant avant ou après leur échéance :			
	a – Opérations sur les places de Tunisie réalisées par lettre ordinaire.....	Effet	6 U	1 PLR
	b – Opérations sur les places de Tunisie réalisées par téléphone, télégramme ou télex.....	Effet	6 U	3 PLR
	c – Opérations sur les places de l'étranger.....	Effet	50 U	50 U
	3.3- Présentation à l'acceptation :	Effet	20 U(c)	20 U (c)
	3.4- Domiciliation d'effet.....	Effet	2 U	10 U
	3.5- Mise en opposition.....	Effet	50 U	50 U
	3.6- Règlements d'effets.....	Effet	2 U	20 U
	3.7- Remise d'effets au protêt.....	Effet	100 U	100 U
	4. OPERATIONS PAR CHEQUE EN DINARS OU EN DINARS CONVERTIBLES			
	4.1- Frais de tenue de compte :			
	a – Compte chèque.....	Compte	60 U /Trim	60 U/Trim (22)
	b – Compte courant.....	Compte	115 U/Trim	180 U/Trim (22)
	c – Compte d'épargne.....	Compte	20 U/Trim	20 U/Trim
	d – Autres comptes.....	Compte	(31)	(31)
	4.2- Encaissement de chèques sur place.....	Chèque	1.8 U	5 U
	4.3- Encaissement de chèques déplacés	Chèque	1.8 U	5 U
	4.4- Avis de sort :			
	a – Avis de sort demandé par lettre ordinaire pour les chèques tirés sur les places de Tunisie.....	Chèque	6 U	1 PLR
	b – Avis de sort réalisé par téléphone, télégramme ou télex et demandé pour les chèques tirés sur les places de Tunisie.....	Chèque	6 U	3 PLR
	c – Avis de sort demandé pour les chèques tirés sur les places de l'étranger.....	Chèque	50 U	50 U
	4.5- Chèques Certifiés :	Chèque	50 U	50 U
	4.6- Récupération des frais sur chèques sans provision.....	Chèque	300 U	700 U
	4.7- Mise en opposition.....	Chèque	200 U (25)	200 U (25)
	4.8- Mise à disposition.....	Opération	50 U	50 U
	4 bis) Opérations par cartes électroniques			
	4 bis.1- Cotisation annuelle	Carte	30 U	1 100 U
	4 bis.2- Commission d'affiliation (pour les commerçants)	Montant	(27)	5%
	4 bis.3- Commission d'interchange	Opération	(28)	(28)
	4 bis.4- Mise en opposition		100 U	400 U (29)
	4 bis.5- Recalcul du code confidentiel		20 U	20 U
	4 bis.6- Commission de remplacement de carte		30 U	50 U
	4 bis.7- Frais de capture de carte internationale		(30)	(30)
	5. OPERATIONS DE VIREMENTS			
	5.1- Virements internes et virements inter -bancaires émis sur place.....	ORD/VIR	3 U	10 U (32)
	5.2- Virements émis déplacés			
	a – par lettre ordinaire sur les places de Tunisie.....	ORD/VIR	3 U	10 U (32)
	b – par téléphone, télégramme ou télex sur les places de Tunisie.....	ORD/VIR	20 U	30 U
	c – sur les places de l'étranger.....	ORD/VIR	3 ‰	3‰ (a)
	5.3- Virements reçus.....	Virement	3 U	10 U

	NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION (1)		
		Assiette	Minimum	Maximum
	6. OPERATIONS SUR TITRES			
	6.1– Placement de titres	Mont. Placement	1% Flat	1,50%
	6.2– Courtage	Mont. Opération	6‰ (20)	8‰
	6.3– Droit de garde	Montant	0,2% An	4‰
	6.4– Encaissement de coupons	Coupons	0,5% (21)	2% (18)
	6.5– Domiciliation de valeurs mobilières	Montant	-	0,50% (19)
	6.6- Emission d'emprunt obligataire pour le compte de la clientèle			
	a- Etude	Opération	-	TND 20 mD
	b- Formalités légales	Opération	-	TND 5 mD
	6.7– Autres opérations sur titres.....			
	7 – AVALS, CAUTIONS, ACCEPTATIONS BANCAIRE ET AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE :	Montant	0,25‰ mois	3‰ le mois (e)
	8- OPERATIONS DIVERSES :			
	8.1– Location de coffre – fort.....	Coffre – fort	1000 U/An	3000U/An
	8.2– Commission sur règlement de succession :			
	a- Par héritier résident et capable		50 U	250 U
	b- Par héritier non résident ou incapable		100 U	500 U
	8.3– Délivrance de bons à payer pour effets à représenter.....	Effet	50 U	50 U
	8.4– Commissions de mouvement.....	(2)	1/8‰ An (4)	½‰ Trim (a)
	8.5– Commissions de découvert.....	(3)	1/6‰ An (4)	¼‰ Trim (b)
	8.6– Commissions d'étude.....	Crédit	0,1% Flat (26)	1% (26)
	8.7– Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés :			Flat (4)
	- 0 à 6 mois	Feuillet	2 U	2 U
	- 6 mois à 1 an	Feuillet	2 U	50 U
	- 1 an à 3 ans	Par Document	20 U	150 U
	- 3 ans à 5 ans	Par Document	50 U	300 U
	- 5 ans à 10 ans	Par Document	50 U	500 U
	8.8– Commissions d'engagement.....	Montant restant à débloquer	0,5‰ mois (8)	0,5‰ mois (8)
	8.9– Recherche, mise en place et montage de financement :			
	a – Commission de recherche, mise en place, montage financier.....	Montant	0,25% flat	0,25% (10)
	b– Commission gestion et mise en place.....	Montant à débloquer	0,1% Flat	0,1% (10)
	8.10– Demande de renseignements commerciaux, conseil, assistance, etc... :	Opération	100 U	1000 U
	9- Opérations de factoring			
	9.1- Commission de factoring	-	-	-

NATURE DE L'OPERATION	Assiette	Commissions (1)	
		MIN	MAX
II-OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR	(4')		
1- DOMICILIATION DES TITRES DE COMMERCE EXTERIEUR ET DE CHANGE			
1.1- Titres d'importation et titres d'exportation	Titre	30 U	70 U
1.2- Autorisation annuelle.....			
1.3- Demande F1 & F2 & fiche d'information...	Demande	70 U	70 U
1.4- Modification du titre d'importation ou d'exportation.....	-	-	-
2- ACCREDITIFS DOCUMENTAIRES :			
2.1- A l'Importation			
a – Commission d'ouverture			
a1. avec blocage de la provision.....	Opération	300 U	300 U
a2. sans blocage de la provision.....	Montant Opération	0,25‰ mois indivisible	3‰ (j)
b – Commission de modification :	Montant	0,25‰ mois indivisible	3‰ mois (j)
c – Commission de réalisation	Montant	0,25‰	3‰ flat (f)
2.2- A l'Exportation			
a – Commission de transmission	Opération	200 U	200 U
b – Commission de confirmation	Montant	2,75% Trim Indivisible (w)	1% Trim indivisible (w)
c – Commission de modification.....	Montant	2,75‰ Trim indivisible (w)	1% Trim Indivisible (w)
d – Commission de réalisation	Montant	0,25‰	2‰ (U')
e – Commission de notification.....	Opération	50 U	400 U
f – Commission de paiement ou de levée de document :	Montant	0,25‰	1,75‰ (k)
g- Commission d'acceptation ou de paiement différé :	Montant	2,75‰ Trim indivisible (w)	1% Trim indivisible (w)
3- Remises Documentaires			
3.1- A l'Importation :			
a- Commission d'acceptation :	Montant	0,25‰	1,25‰ (i)
b- Commission de réalisation :	Montant	0,25‰	3‰ (f)
3.2- A l'Exportation :			
a- Commission de réalisation	Montant	0,25‰	2‰ (u')
b- Commission d'acceptation & d'encaissement (y compris chèques)	Opération	100 u	600 U
c- Commission d'endos.....	-	-	-
4- Virements et Chèques en Devises			
4.1- Opérations de change :			
a- Achats de devises.....		(L)	(L)
b- Ventes de devises.....			
4.2- Virements reçus			
Réglés en dinars	Montant Virement	1‰	1‰ (23)
Réglés en devises	Virement	100 U	150 U
5- LETTRES DE GARANTIES			
5.1- Avec blocage de la provision.....	Opération	300 U	300 U
5.2- Sans blocage de la provision.....	Montant	0,25‰ mois indivisible	3‰ (j)
6- ACHATS OU VENTES DE DEVICES A TERME	-	-	-
7- RECHERCHE, MISE EN PLACE ET MONTAGNE DE FINANCEMENT	Montant	0,25% Flat	3‰ (17)

NOTA

U : Unité (par convention) = 100 millimes
D : dinar
M : millimes
PLR : port de lettre recommandée
PLO : port de lettre ordinaire
RFJ : récupération des frais justifiables
% : pour cent ‰ : pour mille.

DETAILS :

(1) Les taux des commissions sont exprimés par mois sauf contre indication

La récupération des frais justifiables (RFJ) s'applique à tous les postes de commission

(2) Commission de compte : cette commission est prélevée sur les mouvements des comptes courants débiteurs enregistrant des opérations se rapportant à une activité industrielle commerciale ou agricole.

Elle est calculée sur la colonne de débit, solde de départ éventuel exclu.

Cette commission ne pourra cependant être prélevée pour les comptes tenus sans intérêt.

(3) Commission de découvert : calculée sur le plus fort découvert de la période

(4) Assiette conforme à la circulaire BCT n°91/22

(4') Les commissions perçues sur les opérations de commerce extérieur sont, selon les termes du contrat commercial, soit à la charge de la partie étrangère, soit de la partie tunisienne

(a) min 15 DT (scolarisé 6 DT) maximum 100 DT

(a') ½‰ pour la 1^{ère} tranche de mouvements débiteurs allant jusqu'à 10.000 D de et ¼‰ pour l'excédent à prélever sur comptes chèques et comptes courants débiteurs.

(b) sans majorer les intérêts débiteurs de plus de 1 point

(c) la commission perçue sur les effets domiciliés place présentés à l'acceptation, est de 1 Dinar Min et 250 Millimes + 2 PLR Max

(e) les commissions perçues sur les opérations avec l'étranger sont de 3‰ /mois indivisible avec un min de 30 DT

(f) minimum de 20D et un maximum de 350D

(g) minimum 20% maximum 2% trimestre si à la charge du bénéficiaire

(h) selon risque pays si la modification porte sur le montant ou la validité

(i) minimum 30 DT

(j) minimum 30 DT

(k) minimum 70DT

(l) pour les chèques de voyage, la commission d'achat est de 300 millimes par chèque

(u') min = 20D Max = 250D

(w) selon risque pays, min 70DT

(8) Perception mensuelle et à terme échu

(10) Avec minimum = 100D ; Maximum = 1000D

(15) Avec Minimum = 10D ; Mximum = 250D

(17) Avec Minimum = 100D sans plafond

(18) Sur les intérêts seulement

(19) La commission est perçue annuellement

(20) Minimum 5u

(21) Minimum 2u

(22) Pour le produit « Accord Safir » les frais de tenue de compte sont compris dans le coût du package soit 25dinars/Trim : 100 dinars TTC/AN (ce coût est composé des frais justifiables plus les frais de tenue de compte)

(23) minimum 15DT maximum 100DT

(25) 20 Dinars par opposition quelque soit le nombre de chèques

(26) à appliquer pour les crédits standardisés aux taux de 1% du montant à débloquer avec un plafond de 500 Dinars et au taux de 0,5% du montant du crédit pour les crédits de campagne

(27) 0,8% au minimum en fonction de l'activité des commerçants (prioritaire ou non prioritaire) et de leur chiffre d'affaires monétique ; 0,5% taux appliqué pour les stations de services (convention interbancaire)

(28) suivant les règles de Visa et Mastercard en vigueur

(29) 40 Dinars par quinzaine et par région perçu à l'échelle internationale

(30) Dans le cadre des conventions et normes internationales soit l'équivalent de 15 dollars minimum et 165 dollars maximum

(31) Un minimum de 10DT par Trim et un maximum de 40DT par Trim est perçue comme commission pour la gestion du dossier AVA

(32) pour les virements permanents, la commission perçue est de 3 Dinars pour chaque virement.